



Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique

Annexe 3 : Tourisme côtier et marin, résistance aux changements climatiques, environnement et infrastructure dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique

Tous droits réservés. Les informations figurant dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur.

Les demandes d'autorisation à cet effet doivent être adressées à :

Monsieur le Directeur
Bureau inter africain des ressources animales de l'Union Africaine (UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100,
Nairobi, KENYA.
ou par e-mail à l'adresse : ibar.office@au-ibar.org

ISBN: 978-9966-077-34-9

© UA-BIRA 2019

Pour citer ce document : UA-BIRA, 2019. Annexe 3. Tourisme côtier et marin, résilience aux changements climatiques, environnement et infrastructure dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique. Nairobi, Kenya

Table des matières

Acronymes	iv
Remerciements	v
Contexte et perspectives	1
Contexte	1
Enjeux nouveaux	3
Perspectives	5
Tourisme côtier	7
Tourisme marin	8
Résistance aux changements climatiques	8
Défis et interventions	9
Changement climatique	9
Environnement	10
Interventions	11
Approche intégrée et prospective de l'écosystème marin	11
Planification de l'espace maritime et amélioration de la coordination et des synergies	12
Amélioration des connaissances sur le milieu marin	12
Objectifs stratégiques	13
Présentation détaillée des buts stratégiques et des objectifs spécifiques	15
Références	26

Acronymes

BAD	Banque africaine de développement
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CUA	Commission de l'Union africaine
DPSIR/FPEIR	Cadre « Facteurs, pression, changement d'état, impact et réactions » (FPEIR)
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IORM	Association des pays riverains de l'océan Indien
LULUF	Utilisation des terres/couverture des terres
ODD	Objectif de développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
PIB	Produit intérieur brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
R&D	Recherche et développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SIG	Système d'information géographique
TT	Transfert de technologies
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

Remerciements

Je souhaite exprimer toute ma gratitude à Son Excellence Ambassadeur Yosefa Sacko pour sa vision et sa clairvoyance dans le lancement du processus de formulation d'une stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, immédiatement après la Conférence mondiale sur l'économie bleue durable, tenue à Nairobi en 2018. Je tiens également à remercier le Directeur du DREA, Dr Godfrey Bahigwa, pour le soutien et la facilitation du processus, les Départements du Commerce et de l'Industrie, de l'Énergie et des Infrastructures de la CUA et l'AUDA-NEPAD pour leur collaboration durant l'élaboration de cette Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique. Je remercie tout particulièrement le Gouvernement des Seychelles pour son infatigable collaboration avec l'Union africaine lors de la formulation de cette stratégie.

Mes remerciements s'adressent également au consultant (Dr Patrick Karani) qui a préparé ce domaine thématique, et au consultant principal, le Professeur Pierre Failler, qui en a assuré la coordination technique.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à l'endroit du Dr. Mohamed Seisay, Chargé principal de la Pêche à l'UA-BIRA, pour la supervision du processus de formulation de ce volet thématique. La précieuse contribution des experts qui ont participé à la réunion de concertation des parties prenantes est sincèrement reconnue et fortement appréciée. Enfin, je voudrais remercier l'Union européenne et les États membres de l'UA pour leur soutien financier à la formulation de la Stratégie.

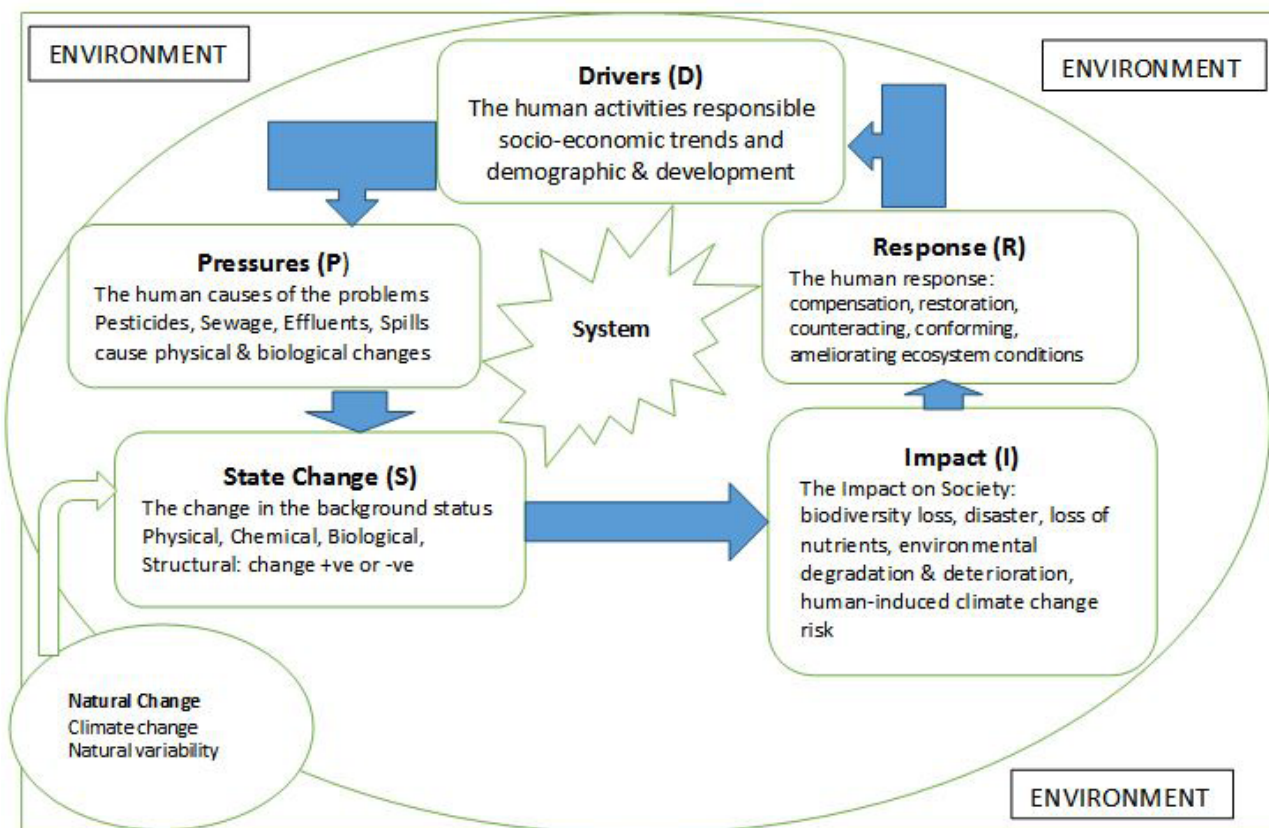
Pr Ahmed El-sawalhy

Directeur de l'UA-BIRA et Chef de mission

Contexte et perspectives

Contexte

Le contexte dans lequel le tourisme côtier et marin, la résistance aux changements climatiques, l'environnement et les infrastructures opèrent et les enjeux nouveaux y afférents, ont abouti au Cadre « Facteurs, pression, changement d'état, impact et réactions (DPSIR). Ce cadre de référence, résumé dans la figure ci-dessous, montre la dépendance et l'interdépendance de chacun des concepts dans le système interactif.



Par définition, le tourisme côtier et marin comprend les activités terrestres, telles que l'observation des baleines, la marche sur les récifs, l'approvisionnement des navires de croisière et les événements de plaisance, dans le contexte global du tourisme marin. Le tourisme stimule le développement des infrastructures et accélère ainsi la croissance économique en augmentant le nombre d'emplois disponibles dans un secteur touristique, à la fois directement et indirectement. Le secteur doit être résilient au changement climatique et respectueux de l'environnement. Le secteur a un effet multiplicateur au sein de l'industrie. Il se traduit en partie par : une main-d'œuvre nombreuse et diversifiée ayant des profils de compétences variés dans le secteur du tourisme ; des emplois liés à l'administration directe des hôtels, des restaurants, des magasins, du transport et de la sécurité ; la création de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes. Les résultats du secteur,

se traduisent par une amélioration du niveau de vie de la population locale qui, à son tour, entraîne une augmentation de la consommation de biens et de services et une hausse des dépenses.

Table 1: Economic and social contribution of the Coastal and Marine Tourism sector in 2018

Vue d'ensemble	Milliards de dollars en 2018	% du total en 2018	Croissance en 2019
Contribution directe au PIB	2 750,7	3,2	3,6
Contribution totale au PIB	8 811,0	10,4	3,6
Contribution directe à l'emploi	122 891	3,8	2,2
Contribution totale à l'emploi	318 811	10,0	2,9
Exportations des visiteurs	1 643,2	6,5	4,0
Dépenses intérieures	4 060,1	4,8	3,5
Dépenses de loisirs	4 475,3	2,5	3,8
Dépenses des entreprises	1 228,0	0,7	3,0
Investissement en capital	940,9	4,4	4,4

Source: World Travel & Tourism Council: Economic Impact 2019

En 2018, le secteur a contribué à hauteur de 80 milliards de dollars, soit environ 3,4 % du PIB à un taux de croissance annuel de 1,3 % au cours de la dernière décennie (Attri, 6-8 mai 2018). Le secteur a un potentiel d'expansion et de croissance car la plupart des zones ne sont pas encore exploitées. La contribution à l'emploi en 2018 a été estimée à 24 millions d'emplois en Afrique à un taux de croissance annuel de 5,6 % par rapport à la moyenne mondiale de 3,9 % (BAD 2018 ; CE 2018). Cette tendance offre une opportunité potentielle de développement économique. Le développement de l'éco-tourisme contribuera à la conservation des écosystèmes et à la réduction de l'empreinte écologique. En outre, il emploiera environ 10 % de la population, avec un impact sur les services et les investissements en capital.

Table 2: Economic and social contribution of the Coastal and Marine Tourism sector in 2030

Global Overview	2018 USD billion	2018 % of total	2019 Growth
Contribution directe au PIB	4,065.0	3.5	3.6
Contribution totale au PIB	13,085.7	11.5	3.7
Contribution directe à l'emploi	154,060	4.3	2.1
Contribution totale à l'emploi	420,659	11.7	2.5
Exportations des visiteurs	2,483.9	7.2	3.8
Dépenses intérieures	6,031.9	5.3	3.7
Dépenses de loisirs	6,780.7	2.8	3.9
Dépenses des entreprises	1,735.1	0.7	3.2
Investissement en capital	1,489.5	5.0	4.2

Source: World Travel & Tourism Council: Economic Impact 2019

Les prévisions de croissance du secteur d'ici à 2030 sont relativement minimales ou presque constantes pour ce qui est de la moyenne mondiale, alors que l'Afrique devrait connaître une croissance de 3,5 % (Attri, 6-8 mai 2018). En 2030, la valeur ajoutée générée par le tourisme côtier devrait dépasser 100 milliards avec 28 millions de personnes employées, alors qu'en 2063 elle devrait générer 138 milliards de valeur ajoutée avec 35 millions d'emplois. Le développement soutenu du tourisme continental va stimuler la demande de services et d'infrastructures touristiques. L'environnement côtier et marin dans son ensemble est devenu l'une des nouvelles frontières et l'une des zones à plus forte croissance du secteur touristique mondial, et l'Afrique en sera probablement la plus grande bénéficiaire. Les principaux facteurs des retombées positives pour l'Afrique sont liés à : la durabilité écologique ; la durabilité sociale et culturelle et la durabilité économique qui sont fonctionnelles et moins polluées et qui font progresser l'économie verte à faible teneur en carbone et l'économie bleue.

Le carbone bleu fait partie d'une économie bleue et offre la possibilité de développer des projets dans des zones humides côtières pour atténuer le changement climatique. La planification de projets de conservation du carbone bleu et l'évaluation de la manière dont les écosystèmes peuvent être plus efficacement inclus dans les cadres politiques existants, les mécanismes de financement du carbone tels que la Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des terres (REDD+) et d'autres mécanismes de la CCNUCC sont essentiels pour la restauration et la protection des écosystèmes marins. Les contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN) offrent également une excellente occasion d'adapter et d'atténuer les changements climatiques dans les cadres existants pour les compensations des émissions de carbone appelées crédits de carbone. La protection des côtes, la production de biomasse, la purification de l'eau, etc. sont parmi les plus importants services rendus par les écosystèmes aquatiques. Leur valeur est actuellement estimée à la valeur monétaire moyenne de la séquestration du carbone d'environ 130 000 dollars par km² de mangrove, de marais salants et de prairies marines (Failler, et al., 2019). À l'échelle de l'Afrique, la valeur est estimée à 40 milliards de dollars par an en 2018 avec une croissance potentielle de 45 milliards de dollars en 2030 à 70 milliards de dollars en 2063, avec une protection et une restauration efficaces des écosystèmes côtiers, marins et d'eau douce.

Enjeux nouveaux

Suite à l'atelier organisé par l'UA-BIRA à Nairobi à son siège les 30 et 31 août 2019, les participants venus du continent africain d'horizons divers et ayant des expériences diversifiées reconnaissent que le secteur est essentiel pour le développement régional intégré. Dans ce

contexte, ils ont spécifiquement identifié les questions émergentes suivantes pour examen :

- Adopter une approche intégrée/multidisciplinaire pour tous les secteurs :Tourisme côtier et marin, résistance aux changements climatiques, environnement et infrastructure ;
- S'assurer que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est primordiale pour tous les secteurs à l'étude afin de fournir des mesures d'incitation au profit des communautés locales ;
- Discuter des instruments de mobilisation des ressources et tirer des enseignements de l'application des meilleures pratiques de l'initiative des obligations vertes pour préparer un instrument d'obligations bleues ;
- Examiner les outils appliqués à l'intégration de l'économie de la politique environnementale (comptabilité des ressources naturelles, instruments économiques, mesures d'incitation) et à la gestion qui ont été utilisés en matière de commerce et de services environnementaux pour ancrer le secteur dans l'économie ;
- Environnement intégré pour les infrastructures, la résilience des écosystèmes côtiers et marins ;
- Prendre en compte les dispositions institutionnelles et l'expérience nécessaires pour les plans d'action et la mise en œuvre, puisque chaque pays devra s'aligner sur la stratégie de l'UA, entre autres stratégies régionales ;
- Prendre en compte la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la justice bleue pour un partage équitable des bénéfices ;
- Le rôle que les organisations civiles peuvent jouer pour développer la capacité, avec un soutien à la recherche et à la participation des communautés, est important pour l'économie bleue. En particulier, les communautés des zones côtières qui dépendent des mangroves pour leur subsistance, leur conservation et leur protection sont nécessaires à la durabilité de l'environnement. L'expérience de l'économie verte n'a pas profité aux communautés locales dans certains pays comme le Cameroun, et ceci devrait être une leçon pour l'économie bleue.
- Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes, mettre l'accent sur le transfert des connaissances sur les secteurs concernés ;
- Établir des liens avec d'autres documents de l'UA pour enrichir la Stratégie de l'économie bleue. Par exemple, il existe des documents tels que la Stratégie du tourisme en Afrique et le Plan directeur du tourisme de l'Éthiopie, le Plan directeur pour un tourisme durable de l'IGAD.

Afin de préparer une stratégie solide incluant les questions émergentes ci-dessus, les objectifs du secteur sont étendus aux poids pour un tourisme durable plus équitable et une infrastructure résistante au changement climatique. Le tourisme est important pour l'économie de la plupart des pays africains, et ne devrait pas se limiter au tourisme côtier et marin, mais plutôt inclure également le tourisme intérieur dans les environnements des eaux douces, des sources, des montagnes, entre autres paysages. Le tourisme et d'autres secteurs ont un impact sur l'environnement dans le cadre de la résolution des problèmes liés à la pollution et ont également un impact sur la résilience des infrastructures. Par conséquent, le tourisme ne devrait pas être considéré comme une activité économique qui se chiffre en euros et en dollars, mais plutôt comme un ensemble de services environnementaux, écosystémiques et culturels. En outre, il serait judicieux de promouvoir le tourisme intérieur en visant une durabilité à long terme et une nouvelle niche de marché. La cartographie des ressources touristiques en Afrique comportant des liens pertinents avec l'économie bleue, notamment les océans et les eaux douces intérieures et des liens avec l'écotourisme intégrera la résistance au changement climatique. La participation des communautés locales au tourisme côtier et marin est essentielle pour la protection de l'environnement marin : par exemple, le nettoyage des plages, le ramassage des matières plastiques en vue de la conservation de l'écosystème/ biodiversité marine, le recyclage pour les petites entreprises. La vision, les objectifs stratégiques et les principes de mise en œuvre de la Stratégie de l'économie bleue stipuleront le plan de mise en œuvre définissant les délais et les interventions prioritaires.

Perspectives

En général, le tourisme côtier comprend une gamme d'activités axées sur le tourisme, les loisirs et les activités récréatives qui ont lieu dans la zone côtière et dans les eaux côtières au large immédiat. Ces activités comprennent l'infrastructure de développement liée au tourisme (hébergement, restaurants et services d'alimentation, attractions et résidences secondaires) et l'infrastructure soutenant le développement du tourisme côtier et marin (par exemple les commerces de détail, les centres de transport, les marinas et les prestataires d'activités). Les activités touristiques telles que la navigation de plaisance, l'écotourisme côtier et maritime, les croisières, la natation, la pêche récréative, la plongée avec tuba et la plongée sous-marine, entre autres sports aquatiques, sont également incluses.

L'océan Indien occidental, qui borde l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Tanzanie, le Kenya, la Somalie, les Seychelles, Madagascar et Maurice, est une destination bien connue sur le marché du tourisme. Cependant, cette destination n'a enregistré qu'environ 3,9 millions

d'arrivées de touristes en 2012 (OMT, 2013). Le secteur du tourisme devrait se développer, avec une croissance prévue de 3,3 % jusqu'en 2030, qui se traduira par une entrée de 1,4 milliard de dollars en 2020 et 1,8 milliard de dollars en 2030. La contribution du secteur du tourisme diffère d'un pays à l'autre. D'après la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique (SMIA) à l'horizon 2050 de l'Union africaine (2012), l'Afrique du Sud a enregistré 29,8% des arrivées de touristes et 67,9% des recettes touristiques en 2012. Selon les évaluations environnementales stratégiques aux niveaux national et régional de la Commission de l'océan Indien - 2007 (Gouvernance et gestion pour un tourisme durable dans les zones côtières d'Afrique), le PIB de l'Afrique du Sud, où est concentrée la plus grande part des arrivées et des recettes, équivaut à 26,4 % du PIB des Seychelles.

La région occidentale de l'océan Indien occidental offre divers produits touristiques, notamment des destinations de loisirs traditionnelles (Maurice et les Seychelles), l'observation de baleines et de dauphins (Zanzibar et Mozambique), la plongée (Kenya) et le tourisme axé sur la nature dans de nombreux coins du continent. Cependant, dans certains pays africains, le tourisme se concentre sur les circuits intérieurs (safaris au Kenya et en Tanzanie). Il existe un potentiel pour l'océan Indien occidental comme destination croisière. En 2010, 200 000 touristes ont visité les Seychelles à bord de navires de croisière (OMT, 2013).

Dans la région de l'Afrique du Nord, au niveau de la mer Méditerranée, se trouve la plus grande des régions semi-fermées de partage de liens environnementaux, climatiques, historiques et culturels, avec plus de 46 000 km de côtes (OMT, 2013). La région se caractérise par des déséquilibres frappants en termes de crises économiques et humanitaires, de changement climatique et de croissance démographique, qui créent un fossé entre les rives nord et sud de la Méditerranée, caractéristique d'un cadre régional présentant de grandes disparités. La région méditerranéenne compte environ 480 millions de personnes réparties sur trois continents, avec une densité de population extrêmement variée (OMT, 2013). Environ un tiers de la population méditerranéenne vit dans les zones côtières, où se concentre le tourisme, ce qui entraîne une expansion urbaine et un développement des infrastructures des zones côtières. Le tourisme est le principal secteur économique de la région méditerranéenne, qui représente 30 % du flux touristique mondial et constitue la principale destination touristique régionale du monde (OMT, 2013).

La mer Méditerranée abrite entre 7 et 9 % de la biodiversité marine mondiale, dont 20 à 30 % d'espèces endémiques, et bénéficie d'une vigoureuse protection avec 1 231 aires

marines protégées couvrant 179 798 km² (UICN, 2013). Les pressions qui contribuent à la perte d'habitats comprennent l'exploitation non durable des ressources, la pollution, le changement climatique, l'eutrophisation et les espèces marines envahissantes. La biodiversité est fondamentale pour l'économie méditerranéenne, avec des bénéfices tirés des services écosystémiques et du tourisme et une valeur dérivée de la nature.

Tourisme côtier

Le tourisme côtier est reconnu comme l'une des plus importantes composantes de l'industrie touristique mondiale et l'un des secteurs économiques les plus vulnérables par rapport à la variabilité du climat, en raison de sa forte dépendance et sensibilité vis-à-vis des facteurs climatiques et météorologiques qui influencent le processus de prise de décision des touristes et le succès des entreprises touristiques. Il représente en même temps l'une des plus grandes activités qui contribuent au changement climatique ; selon les estimations, entre 2009 et 2013, l'empreinte carbone globale du tourisme est passée de 3,9 à 4,5 GtCO₂e, soit 8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (OMT, 2013).

Les destinations touristiques seront affectées par le changement climatique, mais les destinations côtières et insulaires seront les plus vulnérables par rapport à l'impact et aux risques causés par le changement climatique (World Risk Report, 2018). Ses causes sont la présence constante d'infrastructures touristiques et la forte dépendance vis-à-vis du tourisme, la concentration de la population présente sur les côtes, l'intensité des événements extrêmes, qui provoquent une interruption soudaine du tourisme. L'impact du changement climatique varie en fonction des éléments territoriaux et des exigences climatiques. Les points chauds du changement climatique mondial correspondent aux zones géographiques où les activités touristiques côtières et maritimes sont les plus intenses, en particulier en Méditerranée et dans l'océan Indien. Plus de 60 % des touristes préfèrent les vacances à la plage, et le tourisme de plage fournit plus de 80 % des recettes touristiques des États-Unis (PNUE 2009). On estime que les récifs de corail ont contribué à hauteur de 11,5 milliards de dollars au tourisme mondial (Burke et al. 2011). Cependant, si l'on applique les estimations de la contribution du tourisme à l'économie mondiale aux estimations du WWF, la part proportionnelle du tourisme est d'environ 225 milliards de dollars de la valeur des biens et services océaniques.

Tourisme marin

Les ressources du tourisme marin sont soumises à un certain nombre de menaces systémiques mondiales pesant sur les systèmes marins et océaniques et principalement d'origine anthropique. Ces menaces comprennent le changement climatique, la surpêche, le chalutage de fond (remorquage de chalut, qui est un filet de pêche au fond de la mer), le transfert d'espèces exotiques, les changements dans les apports de déchets, de nutriments et de sédiments dans les écosystèmes côtiers et marins, le développement d'infrastructures côtières et la perte de capital naturel dans les zones côtières, en particulier les zones côtières humides. Le bilan de ces menaces est « contrasté ». En effet, même si ces menaces sont ressenties à l'échelle mondiale, leurs effets sur le développement du tourisme et la perception des touristes varient d'un endroit à l'autre, de sorte que l'impact est ressenti au niveau local. À long terme, leurs effets sont systémiques en ce sens qu'ils touchent non seulement les destinations mais aussi les régions sources.

Résistance aux changements climatiques

Le changement climatique est l'une des principales sources de préoccupation en ce qui concerne l'avenir du milieu marin. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) - 2014 a conclu que : le tourisme côtier reste très vulnérable aux conditions météorologiques, aux événements extrêmes climatiques et à la montée du niveau de la mer, en raison de la sensibilité accrue de la température et à l'acidité des océans pour les secteurs qui dépendent du tourisme sur les récifs. Les pays en développement et les petits États insulaires des tropiques qui dépendent du tourisme côtier sont les plus vulnérables aux conditions météorologiques et extrêmes climatiques actuels et futurs, à l'élévation future du niveau de la mer et aux impacts supplémentaires du blanchissement des récifs coralliens et de l'acidification des océans (GIEC 2014).

L'Afrique reconnaît également que certains investissements d'adaptation ont également une dynamique d'atténuation importante. Par exemple, lorsque les bassins versants et les bassins hydrographiques sont conservés grâce à de nouveaux investissements, ils ont tendance à favoriser la résilience et à renforcer les capacités d'adaptation des communautés voisines (moins d'inondations, meilleure stabilité du climat local, entre autres). Les investissements de conservation contribuent également à améliorer la fonction de puits de carbone des bassins

versants et des ressources des bassins hydrographiques, ce qui se traduit par une plus grande séquestration du carbone.

L'Accord de Paris (2016), qui entrera en vigueur pour soutenir la résistance aux changements climatiques, offre un espace pour les investissements. Les pays africains ont préparé et soumis des plans d'action de contributions déterminées sur le plan national (NDC) avec des objectifs ambitieux et un réel potentiel d'investissement. Les NDC envisagent à la fois des projets d'atténuation et d'adaptation dans lesquels des énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire, éolienne, la transformation des déchets en énergie, seront introduites pour remplacer la combustion du charbon et le charbon de bois. L'investissement permettra de réduire les émissions de dioxyde de carbone et d'éviter la déforestation. La restauration des plages par la réduction de l'érosion, la gestion des mangroves et la protection des récifs de corail se traduiront par une augmentation des stocks de poissons grâce à de meilleures zones de reproduction, permettant ainsi le maintien des moyens de subsistance des communautés locales de pêcheurs. En conséquence, la capacité d'adaptation d'une communauté voisine s'en trouvera renforcée.

Défis et interventions

La libération du potentiel de l'économie bleue durable pour le tourisme côtier et maritime, la résistance aux changements climatiques, l'environnement et les infrastructures engendre des défis. Dans cette section du rapport technique, les défis identifiés et les interventions stratégiques potentielles proposées sont présentés. Les défis sont considérés comme des problèmes auxquels le continent africain est confronté dans les divers secteurs, et des stratégies potentielles pour relever ces défis et déceler les opportunités de ces secteurs sont proposées.

Changement climatique

La résistance aux changements climatiques exige l'application de codes et de normes qui contribueront à renforcer les capacités nécessaires pour améliorer la résilience des infrastructures touristiques côtières et maritimes. Cependant, les connaissances et la sensibilisation à l'application des codes et normes de construction résistante aux changements climatiques sont limitées en Afrique. En outre, les tentatives d'application de normes écologiques pour relever les défis environnementaux ou résoudre les problèmes liés aux

infrastructures touristiques côtières et maritimes offrent des opportunités potentielles. La stratégie de l'économie bleue veillera à intégrer les éléments naturels de l'écosystème marin (par exemple, la végétation des zones humides, les herbiers marins, les récifs de corail, les mangroves) dans la stabilisation du littoral afin de réduire les défis environnementaux et les impacts écologiques, de minimiser la fragilité des écosystèmes et de stopper l'érosion côtière. Ainsi, la stratégie de l'économie bleue renforcera la valeur ajoutée et améliorera la valeur écologique des structures artificielles en ajoutant des caractéristiques du tourisme côtier et marin qui sont généralement absentes de ces structures au niveau de la conception et qui peuvent contribuer à réduire, minimiser, éviter, atténuer et gérer les effets préjudiciables du tourisme côtier et marin sur la biodiversité, notamment la gestion des perturbations causées par l'homme, y compris les travaux d'entretien, la pollution sonore, la récolte, le rejet d'effluents dans l'espace artificiel côtier et maritime.

Environnement

Les environnements côtiers et marins sont en train de devenir des centres économiques et sont continuellement en cours de transformation physique et environnementale, conséquence de la demande croissante d'infrastructures touristiques pour soutenir les activités commerciales, résidentielles et touristiques. Un certain nombre de pays côtiers développent des infrastructures, notamment des brise-lames, des épis et des digues qui sont devenus des éléments des caractéristiques marines intertidales et infratidales peu profondes. Jusqu'à présent, la transformation du tourisme côtier et marin s'accroît en réponse à la croissance exponentielle des populations côtières et aux changements climatiques africains, tels que l'élévation du niveau de la mer et la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones, tempêtes, etc.). En conséquence, le défi environnemental est lié aux effets écologiques de l'augmentation des infrastructures pour le tourisme côtier et marin. Par conséquent, la stratégie de l'économie bleue fournira des orientations futures en matière de recherche et développement (R&D) pour faire progresser les connaissances et les données relatives aux écosystèmes du tourisme côtier et marin et mettra en évidence la manière dont d'autres options de gestion pourraient atténuer leurs impacts environnementaux. L'infrastructure du tourisme côtier et marin soutient différentes biodiversités marines in situ et ex situ. Son introduction dans la zone intertidale ou dans les eaux à proximité des côtes entraîne une fragmentation et une perte de la biodiversité naturelle. En outre, la mise en place de substrats durs le long des côtes sédimentaires altère la biodiversité locale et régionale à cause de la modification des schémas naturels de dispersion des espèces ou la facilitation de

l'établissement et de la propagation d'espèces exotiques. La stratégie de l'économie bleue prévoira des lignes directrices pour la conservation et la protection du tourisme côtier et marin.

Bien qu'il soit économiquement rentable, ce secteur engendre des dommages environnementaux considérables et dépend trop des ressources naturelles. Pour fournir aux visiteurs une variété de biens et de services, la pression sur les ressources naturelles peut rapidement devenir insoutenable. Par exemple, la demande supplémentaire d'eau, d'énergie ou de nourriture - ressources extrêmement rares dans de nombreuses zones côtières - provoque une pression sur les territoires et les communautés locales, ce qui entraîne une surpêche, des pénuries d'eau, ainsi que des coûts élevés d'électricité et de climatisation/ chauffage. En outre, le tourisme côtier et marin entraîne une pollution des eaux marines et douces résultant du rejet d'eaux usées et de l'élimination de quantités considérables de déchets solides. Le tourisme côtier et marin génère des activités terrestres indirectes liées à la construction d'infrastructures responsables de quantités considérables de pollution et de destruction d'habitats naturels, et de la pression exercée sur les ressources naturelles telles que l'eau mais aussi le sable, le calcaire et le bois.

Interventions

Les défis sont de nature complexe et exigent des interventions et des actions pluridisciplinaires pour répondre au besoin de solutions stratégiques. Ainsi, bien que les interventions suggérées soient sectorielles, il convient de noter que l'approche multisectorielle et la synergie entre les secteurs de l'économie bleue sont essentielles pour obtenir des résultats efficaces. Quelques-unes des interventions stratégiques visant à fournir des solutions sont indiquées ci-dessous.

Approche intégrée et prospective de l'écosystème marin

L'approche intégrée et prospective des écosystèmes marins est complexe et nécessite des données adéquates pour évaluer l'écosystème marin et des connaissances pour comprendre le fonctionnement de cet écosystème. Les données spatiales nécessaires à une planification efficace et efficiente font défaut. Les écosystèmes marins souffrent d'une pénurie de données spatiales par rapport aux écosystèmes terrestres. Dans les systèmes terrestres, les schémas spatiaux d'utilisation des terres/de couverture des terres (LULC) sont relativement faciles d'accès par satellite et ont été utilisés comme indicateurs de substitution des services écosystémiques. En revanche, les outils de télédétection utilisés pour étudier la surface de

la terre sont beaucoup moins efficaces pour capturer des images du fond marin et, par extension, des habitats marins. Contrairement aux écosystèmes terrestres, les écosystèmes marins tels que les eaux et leurs constituants sont souvent poussés sur de grandes distances par les vents, les marées et les courants. Ceci crée un défi pour la gestion car l'identification et la protection des zones où les services écosystémiques sont exploités ne sont pas nécessairement suffisantes pour assurer une prestation de services durable. D'autres complications découlent des utilisations tridimensionnelles des systèmes marins, incorporant des activités qui utilisent la surface de la mer, la colonne d'eau et les habitats benthiques.

Planification de l'espace maritime et amélioration de la coordination et des synergies

L'aménagement de l'espace maritime exige une coordination efficace et efficiente. Afin de mieux orienter les actions de conservation marine, il est nécessaire d'utiliser des modèles de répartition des espèces, par exemple pour les études sur les invasions biologiques, l'identification des habitats essentiels, entre autres. La gestion des systèmes marins, y compris l'évaluation de leur état global, passe de plus en plus par l'application d'approches fondées sur les écosystèmes et l'évaluation des impacts. La protection et la conservation des écosystèmes marins, ainsi que l'utilisation durable des services qu'ils fournissent, sont d'une importance fondamentale pour le maintien de la santé du milieu marin. L'objectif de la gestion écosystémique est de maintenir un écosystème dans des conditions saines, productives et résilientes afin qu'il puisse fournir les services nécessaires au bien-être de la société.

Amélioration des connaissances sur le milieu marin

Stimuler les progrès pour compléter les avancées technologiques qui engendrent l'accès et l'acquisition facile des données spatiales à des résolutions élevées. Développer la capacité de cartographier, de modéliser et d'évaluer un nombre croissant de services écosystémiques marins grâce à des initiatives telles que la modélisation fondée sur des principes. Susciter la prise de conscience de l'évolution des écosystèmes marins afin d'accroître les connaissances sur la valeur de la biosphère et la proportion relative entre les biomes. Mettre en place un mécanisme de surveillance efficace à long terme des populations et des communautés soutenues pour comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins et leurs réponses aux pressions environnementales et anthropiques. Élaborer un système de codage pour fournir des moyens d'obtenir une surveillance fiable, vérifiable, efficace et rentable des espèces marines. Obtenir régulièrement des informations à jour, des cartes complètes des habitats marins, des services écosystémiques, entre autres, pour mieux comprendre l'écologie

spatiale et la gestion du milieu marin. Ces informations requièrent l'intégration des données des différentes composantes des écosystèmes afin de comprendre les modèles à grande échelle et les changements à long terme.

Objectifs stratégiques

Le développement de l'économie bleue de l'UA dans les secteurs du tourisme côtier et marin, de la résistance aux changements climatiques, de l'environnement et des infrastructures est basé sur les piliers de la création de richesse et de la durabilité environnementale, en harmonie avec les aspirations d'une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable et les buts stratégiques, y compris :

- **But 1** : Économies et communautés écologiquement durables et résistantes aux changements climatiques ;
- **But 2** : Tourisme côtier et marin intégré et durable ;
- **But 3** : Tourisme durable ;
- **But 4** : Infrastructure résistante, carbone bleu et autres services écosystémiques.

Chaque but stratégique est divisé en objectifs spécifiques, eux-mêmes caractérisés par plusieurs cibles. Ces cibles ne sont pas statiques. Bien qu'elles soient pour le moment retenues aujourd'hui, elles peuvent néanmoins être reformulées lors de l'évaluation ou des rapports intermédiaires. En outre, de nouvelles priorités éventuelles peuvent apparaître dans les mois et les années à venir, rendant ainsi d'autres priorités moins urgentes. Les buts et objectifs sont présentés ci-dessous sous la forme d'un tableau récapitulatif, suivi d'une décomposition précise des cibles de chaque objectif.

Tableau 3: Synthèse des buts et des objectifs

	But 1 : Économies écologiquement durables et résistantes aux changements climatiques et communautés autonomisées	But 2 : Tourisme côtier et marin intégré et durable	But 3 : Tourisme durable	But 4 : Infrastructure résistante, carbone bleu et autres services écosystémiques
Approche	Approche intégrée et prospective des écosystèmes marins et d'eau douce : Une Afrique prospère, fondée sur une croissance inclusive et un développement durable			
Objectifs	1.1 Élaborer des stratégies intégrées pour la gestion durable de l'environnement	2.1 Élaborer des stratégies intégrées pour la coopération régionale	3.1 Élaborer des stratégies intégrées pour le tourisme durable	4.1 Élaborer des stratégies pour des infrastructures résistantes
	1.2 Renforcer la capacité des économies et des communautés résistantes aux changements climatiques	2.2 Développer la capacité de renforcer les institutions régionales	3.2 Élaborer des stratégies intégrées d'infrastructure touristique	4.2 Établir des liens stratégiques, notamment en matière d'infrastructure
	1.3 Équilibre de l'écosystème marin	2.3 Collaboration harmonisée sur les questions transfrontalières		
	1.4 Améliorer les moyens de subsistance des communautés locales	2.4 Renforcer le partenariat entre les secteurs public et privé		
	1.5 Élaborer un cadre de gestion des risques	2.5 Promouvoir la recherche et le développement et le transfert des technologies		
	1.5 Élaborer un cadre de gestion des risques	2.6 Appuyer le mécanisme de planification intégrée		
	1.7 Mettre sur pied une base de données et un mécanisme de diffusion de l'information	2.7 Améliorer le mécanisme de coordination interne et externe		

Présentation détaillée des buts stratégiques et des objectifs spécifiques

Tableau 4 : Présentation de l'objectif 1.1 du But 1

But 1 - Économies et communautés écologiquement durables et résistantes aux changements climatiques
L'application de l'approche de précaution et de la gestion des risques est nécessaire pour fournir l'orientation nécessaire à la promotion des économies et communautés résistantes aux changements climatiques dans le cadre d'un environnement durable. La transformation de l'économie bleue de l'Afrique en économies et communautés écologiquement durables et résistantes aux changements climatiques exige une stratégie rentable qui permettra de mieux comprendre le tourisme côtier et marin, le climat, la résistance, l'environnement, l'infrastructure par rapport aux impacts, à la dégradation de l'environnement et aux questions de changement climatique. Alors que la demande augmente pour exploiter les écosystèmes marins, la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique aiderait à minimiser le risque de dégradation associé aux politiques d'économie environnementale et les impacts des politiques environnementales et de changement climatique à l'appui des économies et des communautés résistantes aux changements climatiques.
Objectif 1.1 - Élaborer des stratégies intégrées pour la gestion durable de l'environnement
Une approche intégrée s'appuiera sur les instruments mis au point pour : réduire jusqu'aux niveaux d'émissions de 2013 résultant de la perte de la biodiversité agricole, de l'utilisation des terres et de la déforestation ; au moins 30 % des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs pratiquent des systèmes de production résistants aux changements climatiques ; au moins 10 % des eaux usées sont recyclées à des fins agricoles et industrielles ; au moins 15 % de l'ensemble des transports urbains de masse fonctionnent avec des carburants à faible teneur en énergie renouvelable et en émissions ; au moins 10 % de l'ensemble des bâtiments urbains sont certifiés « énergétiquement intelligents » ; augmenter la part des énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydraulique, bio et géothermique) dans la production totale d'énergie d'au moins 10 % ; le Fonds pour les changements climatiques en Afrique est pleinement opérationnel ; toutes les villes satisfont aux normes de qualité de l'air ambiant (AAQS) de l'OMS d'ici à 2063 ; réduire la proportion de combustibles fossiles dans la production totale d'énergie d'au moins 20 % ; réduire d'au moins 30 % les mortalités et les pertes de biens dus à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et à des événements climatiques extrêmes

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
I.1 Cadre stratégique intégré	Élaborer une liste de contrôle des cadres existants afin de cerner les lacunes et d'élaborer un nouveau cadre Passer en revue (dans des délais de 5 à 10 ans jusqu'en 2065) pour déterminer les interventions stratégiques de l'AUDA-NEPAD et le potentiel de mise en œuvre L'intégration des connaissances sur les différentes composantes des écosystèmes marins et l'établissement de liens entre les aspects physiques, chimiques et biologiques lors de l'évaluation de l'état des systèmes marins sont essentiels à la précision des évaluations. Modélisation des écosystèmes marins nécessitant des techniques avancées. Les spécificités des océans par rapport aux systèmes terrestres et les approches de plus en plus complexes pour étudier les écosystèmes à un niveau intégratif exigent l'utilisation de modèles informatiques (par exemple, hydrodynamique, modèles de convection de l'habitat, modèles d'écosystèmes, entre autres) pour comprendre les processus, le fonctionnement et les interrelations entre les composantes des écosystèmes marins.	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
I.2 Concevoir un plan d'action national et régional pour assurer des économies et des communautés écologiquement durables et résistantes aux changements climatiques d'ici à 2065	<p>I.2.1 Déterminer, aux niveaux national et régional, les moyens par lesquels une stratégie intégrée peut être mise en œuvre</p> <p>I.2.2 Principes directeurs de l'Économie bleue pour la gestion écosystémique fondée sur l'idée que les ressources océaniques et côtières doivent être gérées de manière à refléter les relations entre toutes les composantes de l'écosystème, y compris les humains, ainsi que les impacts socio-économiques qui en résultent.</p>	<p>C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord</p>
I.3 Harmoniser les interventions de l'économie bleue avec les accords environnementaux et les autres accords internationaux	<p>I.3.1 Évaluer la contribution des accords environnementaux à la réalisation des objectifs en matière de changements climatiques et d'avantages sociaux.</p> <p>I.3.2 Préparer de meilleurs outils de gestion, l'augmentation des impacts anthropogéniques sur l'eau marine par exemple la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, les énergies renouvelables, les loisirs, l'exploitation minière, entre autres, pour promouvoir la discussion sur la façon de gérer et de conserver les ressources marines de façon durable.</p>	<p>C : UA-BIRA P : PNUE, BAD</p>
I.4 Mettre en place des plans d'action nationaux et régionaux	<p>I.4.1 Mettre en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux</p> <p>I.4.2 Appuyer la planification de l'espace marin, en tant qu'outil de gestion qui permet d'équilibrer les efforts de conservation avec les demandes croissantes de ressources marines, qui, avec l'approche écosystémique, repose sur une approche multidisciplinaire intégrant des composantes sociologiques, économiques et écologiques.</p>	<p>C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord</p>

Tableau 5 : Présentation de l'objectif 1.2 du But 1

But 1 - Économies et communautés écologiquement durables et résistantes aux changements climatiques

Objectif 1.2 - Renforcer les capacités pour des économies et communautés résistantes aux changements climatiques

Les effets des changements climatiques, tels que l'élévation du niveau des mers, la sécheresse et les inondations, menacent d'avoir un impact et de ralentir et, dans certains cas, d'annuler et de diminuer les progrès réalisés en matière de développement économique et social. L'économie bleue en Afrique est nécessaire pour renforcer les capacités liées à la résistance aux changements climatiques qui seront déterminantes pour les économies et les communautés résistantes aux changements climatiques. La Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique aidera donc à soutenir les politiques et les plans d'action nécessaires pour intégrer la résistance aux changements climatiques dans la planification de la croissance et du développement. Elle s'appuiera sur les orientations politiques de l'AUDA-NEPAD sur l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement. L'intégration de la résistance aux changements climatiques dans la planification de la croissance et du développement est importante pour réduire les coûts des variations des conditions climatiques actuelles, tout en préparant les économies et les communautés résistantes aux effets futurs du changement climatique.

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
--------	---------	------------------------------

<p>1.2 Instruments pour le renforcement des capacités pour des économies et des communautés résistants aux changements climatiques</p>	<p>Passer en revue (dans un délai de 10 ans jusqu'en 2063) pour déterminer les interventions stratégiques de l'AUDA-NEPAD et le potentiel de coopération au développement</p> <p>Promouvoir les efforts en faveur d'un libre accès aux données et publications scientifiques qui permettent à leur tour un meilleur accès au fichier de données et aux recherches en cours, pouvant se traduire par de meilleures analyses spatiales et temporelles utilisant les informations existantes de manière beaucoup plus efficace et efficiente grâce aux technologies de l'information et de la communication, y compris les systèmes d'information géographique (SIG).</p> <p>Promouvoir des politiques qui rendront les données ouvertes, accessibles en ligne dans un format standard, disponibles pour l'agrégation, l'intégration, l'analyse et la modélisation, constituant ainsi une étape importante pour stimuler le développement de l'écologie des écosystèmes marins, afin de répondre à l'amélioration des connaissances sur le milieu marin.</p>	<p>C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM</p>
<p>1.3 Élaborer un cadre politique et un plan d'action nationale et régionale pour intégrer les économies et les communautés résistants aux changements climatiques d'ici à 2063</p>	<p>1.3.2 Déterminer, aux niveaux nationaux et régional, les moyens par lesquels un cadre politique et un plan d'action intégrés peuvent être mis en œuvre</p>	<p>C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord</p>
<p>1.4 Évaluer l'impact des accords sur le changement climatique sur l'économie bleue de l'Afrique</p>	<p>1.4.3 Évaluer la contribution des accords sur le changement climatique au renforcement des économies et des communautés résistants aux changements climatiques.</p>	<p>C : UA-BIRA P : PNUE, BAD</p>
<p>1.5 Mettre en place des plans d'action nationaux et régionaux</p>	<p>1.5.4 Mettre en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux</p>	<p>C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord</p>

Tableau 6 : Présentation de l'objectif 1.3 du But 1

But 1 - Économies et communautés écologiquement durables et résistantes aux changements climatiques

Objectif 1.3 - Équilibrer l'écosystème marin

Les effets des changements climatiques, tels que l'élévation du niveau des mers, la sécheresse et les inondations, menacent d'avoir un impact et de ralentir et, dans certains cas, d'annuler et de diminuer les progrès réalisés en matière de développement économique et social. L'économie bleue en Afrique est nécessaire pour renforcer les capacités liées à la résistance aux changements climatiques qui seront déterminantes pour les économies et les communautés résistantes aux changements climatiques. La Stratégie de l'économie bleue pour l'Afrique aidera donc à soutenir les politiques et les plans d'action nécessaires pour intégrer la résistance aux changements climatiques dans la planification de la croissance et du développement. Elle s'appuiera sur les orientations politiques de l'AUDA-NEPAD sur l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement. L'intégration de la résistance aux changements climatiques dans la planification de la croissance et du développement est importante pour réduire les coûts des variations des conditions climatiques actuelles, tout en préparant les économies et les communautés résistantes aux effets futurs du changement climatique.

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
1.3 Évaluer les instruments permettant d'équilibrer l'écosystème marin	Procéder à un examen des instruments permettant d'équilibrer l'écosystème marin Promouvoir des politiques qui assureront une utilisation efficace des écosystèmes	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
1.4 Élaborer un cadre politique et un plan d'action national et régional pour équilibrer l'utilisation de l'écosystème	1.4.1 Déterminer, aux niveaux national et régional, les moyens de mise en œuvre d'un service écosystémique équilibré	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord

Tableau 7 : Présentation de l'objectif 1.4 du But 1

But 1 - Économies et communautés écologiquement durables et résistantes aux changements climatiques

Objectif 1.4 - Améliorer les moyens de subsistance des communautés locales

Les effets des changements climatiques, tels que l'élévation du niveau des mers, la sécheresse et les inondations, menacent d'avoir un impact et de ralentir et, dans certains cas, d'annuler et de diminuer les progrès réalisés en matière de développement économique et social. L'économie bleue de l'Afrique est nécessaire pour renforcer les capacités liées à la résistance aux changements climatiques qui seront déterminantes pour les économies et les communautés résistantes aux changements climatiques. La Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique aidera donc à soutenir les politiques et les plans d'action nécessaires pour intégrer la résistance aux changements climatiques dans la planification de la croissance et du développement. Elle s'appuiera sur les orientations politiques de l'AUDA-NEPAD relatives à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement. L'intégration de la résistance aux changements climatiques dans la planification de la croissance et du développement est importante pour réduire les coûts des variations climatiques actuelles, tout en préparant les économies et les communautés résistantes aux effets futurs du changement climatique.

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
--------	---------	------------------------------

I.4 Orientations de la communauté sociale	Formuler des politiques sociales qui permettront la participation des communautés locales et l'accès aux régimes d'assurance et de crédit (santé et sécurité sociale) Acheminement de l'eau et de l'électricité aux communautés locales Engager le secteur privé à investir dans le logement et les installations d'assainissement sûres et hygiéniques pour les communautés locales	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
I.5 Mesures de protection de la communauté	Examen des instruments visant à améliorer les normes de protection dans les zones communautaires locales	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord

Tableau 8 : Présentation de l'objectif 1.5 du But 1

But 1 - Économies et communautés écologiquement durables et résistantes aux changements climatiques

Objectif 1.5 - Élaborer un cadre de gestion des risques

Une approche intégrée s'appuiera sur les instruments mis au point pour : réduire jusqu'aux niveaux d'émissions de 2013 résultant de la perte de la biodiversité agricole, de l'utilisation des terres et de la déforestation ; au moins 30 % des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs pratiquent des systèmes de production résistants aux changements climatiques ; au moins 10 % des eaux usées sont recyclées à des fins agricoles et industrielles ; au moins 15 % de l'ensemble des transports urbains de masse fonctionnent avec des carburants à faible teneur en énergie renouvelable et en émissions ; au moins 10 % de l'ensemble des bâtiments urbains sont certifiés « énergétiquement intelligents » ; augmenter la part des énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydraulique, bio et géothermique) dans la production totale d'énergie d'au moins 10 % ; le Fonds pour les changements climatiques en Afrique est pleinement opérationnel ; toutes les villes satisfont aux normes de qualité de l'air ambiant (AAQS) de l'OMS d'ici à 2063 ; réduire la proportion de combustibles fossiles dans la production totale d'énergie d'au moins 20 % ; réduire d'au moins 30 % les mortalités et les pertes de biens dus à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et à des événements climatiques extrêmes

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
I.5 Cadre de gestion des risques	1.5.1. Établir une politique de gestion des risques, stipulant l'approche à adopter pour la gestion des risques, la production de rapports et la façon de les intégrer aux opérations 1.5.2 Définir un critère d'évaluation des risques ainsi que la tolérance et l'acceptabilité des risques 1.5.3 Réalignement de la gestion des risques sur la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM

Tableau 9 : Présentation de l'objectif 1.7 du But 1

But 1 - Économies et communautés écologiquement durables et résistantes aux changements climatiques

Objectif 1.7 - Mettre sur pied une base de données et un mécanisme de diffusion de l'information

Une approche intégrée s'appuiera sur les instruments mis au point pour : réduire jusqu'aux niveaux d'émissions de 2013 résultant de la perte de la biodiversité agricole, de l'utilisation des terres et de la déforestation ; au moins 30 % des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs pratiquent des systèmes de production résistants aux changements climatiques ; au moins 10 % des eaux usées sont recyclées à des fins agricoles et industrielles ; au moins 15 % de l'ensemble des transports urbains de masse fonctionnent avec des carburants à faible teneur en énergie renouvelable et en émissions ; au moins 10 % de l'ensemble des bâtiments urbains sont certifiés « énergétiquement intelligents » ; augmenter la part des énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydraulique, bio et géothermique) dans la production totale d'énergie d'au moins 10 % ; le Fonds pour les changements climatiques en Afrique est pleinement opérationnel ; toutes les villes satisfont aux normes de qualité de l'air ambiant (AAQS) de l'OMS d'ici à 2063 ; réduire la proportion de combustibles fossiles dans la production totale d'énergie d'au moins 20 % ; réduire d'au moins 30 % les mortalités et les pertes de biens dus à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et à des événements climatiques extrêmes

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
1.7 Base de données sur les experts et les institutions de l'économie bleue	1.7.1 Établir une liste d'experts de l'économie bleue 1.7.2 Passer en revue les institutions de l'économie bleue 1.7.3 Déterminer la capacité institutionnelle et renforcer le mécanisme 1.7.4 Établir des points focaux nationaux	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
		C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord

Tableau 10 : Présentation de l'objectif 2.1 du But 2

But 2 : Tourisme côtier et marin intégré et durable

L'UA a joué un rôle important dans la mise en œuvre de l'initiative d'une Afrique unie. La poursuite de cet élan traduit la motivation d'un continent intégré ayant une volonté politique d'être une Afrique politiquement unie, basée sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine.

Objectif 2.1 - Élaborer des stratégies intégrées pour la coopération régionale

La mise en œuvre de l'AUDA/NEPAD au niveau des communautés économiques régionales (CER) offre une plateforme qui permet de développer des stratégies régionales intégrées nécessaires pour fournir un nouveau mécanisme afin de donner une impulsion à une Afrique unie. Les nouveaux mécanismes favoriseront les stratégies nécessaires au niveau régional pour : éradiquer la pauvreté ; placer l'Afrique sur la voie d'une croissance et d'un développement durables ; réduire la marginalisation de l'Afrique dans un processus mondial, accélérer l'autonomisation des femmes et des jeunes et intégrer l'Afrique dans une économie mondiale.

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
2.1 Évaluer et analyser les interventions pour un cadre stratégique intégré en vue d'une coopération régionale	2.1.1 Entreprendre un examen (dans des délais de 5 à 10 ans jusqu'en 2065) pour déterminer les interventions stratégiques de l'AUDA-NEPAD et le potentiel de mise en œuvre	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
2.2 Concevoir un plan d'action régional pour assurer une coopération régionale intégrée d'ici à 2065	2.1.2 Déterminer, au niveau régional, les moyens par lesquels une stratégie intégrée peut être mise en œuvre	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord

2.3 Évaluer l'impact des accords régionaux sur l'économie bleue de l'Afrique	2.1.3 Évaluer la contribution des accords régionaux à la réalisation d'une Afrique unie.	C : UA-BIRA P : UN-ECA, BAD
2.4 Mettre en place des plans d'action régionaux	2.1.4 Mettre en œuvre des plans d'action régionaux	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord

Tableau 11 : Présentation de l'objectif 2.2 du But 2

But 2 : Tourisme côtier et marin intégré et durable

<p>Objectif 2.2 - Développer la capacité de renforcer les institutions régionales</p> <p>Les efforts en faveur d'une coopération et d'une intégration régionales de l'Afrique sont inscrits au programme de l'Union africaine depuis l'indépendance, dans les années 60. Les efforts de coopération et d'intégration économiques régionales déployés après l'indépendance ont donné lieu à des initiatives visant à créer et renforcer les capacités et à combler les lacunes au chapitre des capacités. La population croissante et la demande de paix régionale ont mis à rude épreuve les capacités des institutions régionales ayant des ressources financières insuffisantes, une volonté politique modeste et des institutions faibles. Pour développer les capacités de renforcement des institutions régionales, il faudra mobiliser les principales parties prenantes et les ressources nécessaires. Il faut s'efforcer de renforcer l'intégration et la coopération régionales à travers des institutions établies et renforcées. Ces efforts offriront une plate-forme pour une participation efficace d'un front uni en vue d'un ordre économique international efficace.</p>
--

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
2.2 Évaluer les instruments de renforcement des capacités en vue d'une intégration et d'une coopération régionales	2.2.1 Procéder à un examen (dans des délais de 10 ans jusqu'en 2065) pour déterminer les interventions stratégiques de l'AUDA-NEPAD et le potentiel de coopération au développement	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
2.3 Élaborer un cadre politique régional et un plan d'action pour intégrer la coopération d'ici à 2065	2.3.2 Déterminer, au niveau régional, les moyens par lesquels un cadre politique et un plan d'action intégrés peuvent être mis en œuvre	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord
2.4 Évaluer l'impact des accords régionaux sur l'économie bleue de l'Afrique	2.4.3 Évaluer la contribution des accords régionaux au renforcement de la coopération.	C : UA-BIRA P : PNUE, BAD
2.5 Mettre en place des plans d'action régionaux	2.5.4 Mettre en œuvre des plans d'action régionaux	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord

Tableau 12 : Présentation de l'objectif 2.3 du But 2

But 2 : Tourisme côtier et marin intégré et durable

<p>Objectif 2.3 - Collaboration harmonisée sur les questions transfrontalières</p> <p>Les efforts en faveur d'une coopération et d'une intégration régionales de l'Afrique sont inscrits au programme de l'Union africaine depuis l'indépendance, dans les années 60. Les efforts de coopération et d'intégration économiques régionales déployés après l'indépendance ont donné lieu à des initiatives visant à créer et renforcer les capacités et à combler les lacunes au chapitre des capacités. La population croissante et la demande de paix régionale ont mis à rude épreuve les capacités des institutions régionales ayant des ressources financières insuffisantes, une volonté politique modeste et des institutions faibles. Pour développer les capacités de renforcement des institutions régionales, il faudra mobiliser les principales parties prenantes et les ressources nécessaires. Il faut s'efforcer de renforcer l'intégration et la coopération régionales à travers des institutions établies et renforcées. Ces efforts offriront une plate-forme pour une participation efficace d'un front uni en vue d'un ordre économique international efficace.</p>

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
2.3 Plan d'action commun	2.3.1 Passer en revue et réaligner les cadres et politiques régionaux existants	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
	2.3.2 Établir un mécanisme de mise en œuvre conjointe	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord
	2.3.3 Promouvoir un mécanisme participatif sur les acteurs transfrontaliers	C : UA-BIRA P : PNUE, BAD

Tableau 13 : Présentation de l'objectif 2.4 du But 2

But 2 : Tourisme côtier et marin intégré et durable

Objectif 2.4 - Renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé

Les efforts en faveur d'une coopération et d'une intégration régionales de l'Afrique sont inscrits au programme de l'Union africaine depuis l'indépendance, dans les années 60. Les efforts de coopération et d'intégration économiques régionales déployés après l'indépendance ont donné lieu à des initiatives visant à créer et renforcer les capacités et à combler les lacunes au chapitre des capacités. La population croissante et la demande de paix régionale ont mis à rude épreuve les capacités des institutions régionales ayant des ressources financières insuffisantes, une volonté politique moindre et des institutions faibles. Pour développer les capacités de renforcement des institutions régionales, il faudra mobiliser les principales parties prenantes et les ressources nécessaires. Il faut s'efforcer de renforcer l'intégration et la coopération régionales à travers des institutions établies et renforcées. Ces efforts offriront une plate-forme pour une participation efficace d'un front uni en vue d'un ordre économique international efficace.

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
2.4 Engagement des partenariats public-privé	2.4.1 Accroître la sensibilisation à la participation et à l'engagement des secteurs public et privé	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
	2.5.2 Développer un environnement politique favorable	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord
	2.6.3 Renforcer les voies de communication entre les secteurs public et privé	C : UA-BIRA P : PNUE, BAD

Tableau 14 : Présentation de l'objectif 2.5 du But 2

But 2 : Tourisme côtier et marin intégré et durable		
Objectif 2.5 - Promouvoir la recherche et le développement et le transfert des technologies		
<p>Les efforts en faveur d'une coopération et d'une intégration régionales de l'Afrique sont inscrits au programme de l'Union africaine depuis l'indépendance, dans les années 60. Les efforts de coopération et d'intégration économiques régionales déployés après l'indépendance ont donné lieu à des initiatives visant à créer et renforcer les capacités et à combler les lacunes au chapitre des capacités. La population croissante et la demande de paix régionale ont mis à rude épreuve les capacités des institutions régionales ayant des ressources financières insuffisantes, une volonté politique moindre et des institutions faibles. Pour développer les capacités de renforcement des institutions régionales, il faudra mobiliser les principales parties prenantes et les ressources nécessaires. Il faut s'efforcer de renforcer l'intégration et la coopération régionales à travers des institutions établies et renforcées. Ces efforts offriront une plate-forme pour une participation efficace d'un front uni en vue d'un ordre économique international efficace.</p>		

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
2.5 L'économie bleue est motivée par la recherche et le développement et le transfert de technologies	2.5.1 Créer un environnement institutionnel favorable à la recherche et au développement, au transfert de technologies pour motiver l'économie bleue	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
	2.6.2 Renforcer les capacités pour soutenir la recherche et le développement et le transfert de technologies afin de stimuler l'économie bleue	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord
		C : UA-BIRA P : PNUE, BAD

Tableau 15 : Présentation de l'objectif 2.6 du But 2

But 2 : Tourisme côtier et marin intégré et durable		
Objectif 2.6 - Appuyer le mécanisme de planification intégrée		
<p>Les efforts en faveur d'une coopération et d'une intégration régionales de l'Afrique sont inscrits au programme de l'Union africaine depuis l'indépendance, dans les années 60. Les efforts de coopération et d'intégration économiques régionales déployés après l'indépendance ont donné lieu à des initiatives visant à créer et renforcer les capacités et à combler les lacunes au chapitre des capacités. La population croissante et la demande de paix régionale ont mis à rude épreuve les capacités des institutions régionales ayant des ressources financières insuffisantes, une volonté politique moindre et des institutions faibles. Pour développer les capacités de renforcement des institutions régionales, il faudra mobiliser les principales parties prenantes et les ressources nécessaires. Il faut s'efforcer de renforcer l'intégration et la coopération régionales à travers des institutions établies et renforcées. Ces efforts offriront une plate-forme pour une participation efficace d'un front uni en vue d'un ordre économique international efficace.</p>		

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
2.5 Planification spatiale intégrée	2.5.1 Passer en revue les plans existants, identifier les lacunes et partager les meilleures pratiques	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM, PNUD
	2.5.2 Intégrer la planification de l'économie verte et de l'économie bleue	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord
		C : UA-BIRA P : PNUE, BAD

Tableau 16 : Présentation de l'objectif 2.7 du But 2

But 2 : Tourisme côtier et marin intégré et durable		
Objectif 2.7 - Améliorer le mécanisme de coordination interne et externe		
<p>Les efforts en faveur d'une coopération et d'une intégration régionales de l'Afrique sont inscrits au programme de l'Union africaine depuis l'indépendance, dans les années 60. Les efforts de coopération et d'intégration économiques régionales déployés après l'indépendance ont donné lieu à des initiatives visant à créer et renforcer les capacités et à combler les lacunes au chapitre des capacités. La population croissante et la demande de paix régionale ont mis à rude épreuve les capacités des institutions régionales ayant des ressources financières insuffisantes, une volonté politique moindre et des institutions faibles. Pour développer les capacités de renforcement des institutions régionales, il faudra mobiliser les principales parties prenantes et les ressources nécessaires. Il faut s'efforcer de renforcer l'intégration et la coopération régionales à travers des institutions établies et renforcées. Ces efforts offriront une plate-forme pour une participation efficace d'un front uni en vue d'un ordre économique international efficace.</p>		

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
2.7 Mécanisme coordonné	2.7.1 Passer en revue les mécanismes de coordination en place et renforcer leurs capacités	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
	2.7.2 Réalignement du mécanisme de coordination	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord
	2.7.3 Participation des parties prenantes dans la coordination	C : UA-BIRA P : PNUE, BAD

Tableau 17 : Présentation de l'objectif 3.1 du But 3

Objectif 3 Tourisme durable
Promouvoir l'intégration du carbone bleu et des services écosystémiques dans les politiques relatives au changement climatique et les politiques côtières et aquatiques

3.1 Élaborer des stratégies intégrées pour le tourisme durable
Inclure le carbone bleu et les autres services écosystémiques dans les contributions déterminées sur le plan national (NDC). Promouvoir une solution basée sur la nature pour l'amélioration de la contribution des écosystèmes côtiers et aquatiques à la biodiversité et aux réalisations des CC

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
3.1 Stratégie intégrée pour le tourisme durable	3.1.1 Promouvoir un mécanisme qui hisse l'Afrique au rang de destination touristique durable	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
	3.2.1 Développer un tourisme responsable	C : UA-BIRA P : États membres ; CAE, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord
	3.3.1 Passer en revue et améliorer la qualité des produits et services touristiques, guichet unique aux frontières (services de visa)	C : UA-BIRA P : PNUE, BAD

Tableau 18 : Présentation de l'objectif 3.2 du But 3

Objectif 3 Tourisme durable
3.2 Élaborer des stratégies intégrées d'infrastructure touristique
Assurer une infrastructure durable sur le plan environnemental et résistante aux changements climatiques. Renforcer la capacité et les stratégies intégrées pour un écosystème équilibré, une gestion durable de l'environnement et une infrastructure résistante améliorée. Renforcer les capacités pour des stratégies intégrées en vue du renforcement de la coopération régionale et de la promotion de la recherche et du développement, d'une planification efficace et d'un mécanisme coordonné. Élaborer des stratégies et des liens établis avec l'infrastructure

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
3.2 Système intégré d'appui aux infrastructures	3.2.1 Mise à niveau et normalisation du système d'infrastructure	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
	3.3.1 Ressources en matière d'infrastructure partagées	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord
		C : UA-BIRA P : PNUE, BAD

Tableau 19 : Présentation de l'objectif 4.1 du But 4

Objectif 4 Infrastructure résistante, carbone bleu et autres services écosystémiques
Promouvoir des infrastructures durables sur le plan environnemental et résistantes aux changements climatiques, les services carbone bleu et d'autres services écosystémiques

4.1 Élaborer des stratégies pour des infrastructures et des services écosystémiques résistants
Renforcer les capacités pour des stratégies intégrées en vue du renforcement et de la promotion de la recherche et du développement, d'une planification efficace et d'un mécanisme coordonné.

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
4.1 Infrastructure intégrée résistante	4.1.1 Passer en revue les meilleures pratiques internationales en matière de réduction des risques de catastrophe pour améliorer la résistance aux changements climatiques et les normes	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
	4.2.1 Effectuer une évaluation régionale des risques climatiques	C : UA-BIRA P : États membres ; EAC, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord
	4.3.1 Internaliser les meilleures pratiques internationales et encourager les initiatives de mise en œuvre bilatérales, multilatérales et régionales	C : UA-BIRA P : PNUE, BAD

Tableau 20 : Présentation de l'objectif 4.2 du But 4

Objectif 4 Infrastructure résistante, carbone bleu et autres services écosystémiques
Promouvoir des infrastructures durables sur le plan environnemental et résistantes aux changements climatiques, les services carbone bleu et d'autres services écosystémiques
4.2 Établir des liens stratégiques, notamment en matière d'infrastructure
Élaborer des stratégies et établir des liens avec des infrastructures et des services écosystémiques résistants

Cibles	Actions	Coordonnateur et Partenariat
4.2 Liens établis avec des infrastructures	4.2.1 Étudier les meilleurs emplacements géographiques pour le développement des centres d'activités	C : UA-BIRA P : PNUE, OMI, BAD, GEF, GCF, GBM
	4.3.1 Cartographie des corridors d'infrastructure pour améliorer les liens entre les pays	C : UA-BIRA P : États membres ; CAE, COMESA, CEDEAO, SADC, bloc Afrique du Nord
	4.4.1 Intégrer le développement des centres d'infrastructure régionaux	C : UA-BIRA P : PNUE, BAD

Références

1. African Development Bank, 2018. Briefing to Strategic Partners on Blue Economy in Africa.
2. African Union (2012), Africa's Integrated Maritime (AIM) Strategy 2050
3. AUDA-NEPAD (2019), Development of the AUDA-NEPAD Blue Economy Programme, <https://www.nepad.org> > file-download > download > public.
4. Blue Economy Strategy, Presentation by: John Omingo, Head of Commercial Shipping, Kenya Maritime Authority (KMA). Blue Economy Conference, KICC, Nairobi, Kenya 26-28 November 2018
5. Dr. Islam Seif Salum. Summary Blue Economy in Zanzibar, Tanzania, By Josephine Christopher @JocfineQ news@tz.nationmedia.com, Dar es Salaam
6. European Commission. Brussels, 12.9.2018. COM(2018) 643 final. Communication on a new Africa – Europe Alliance for Sustainable Investment and Jobs: Taking our partnership for investment and jobs to the next level
7. Failler P., G. Tournon-Gardic, M.-S. Traoré (2019), Is Aichi Target II Progress correctly measured for developing Countries? Trends in Ecology and Evolution, Vol. 34, Issue 10, pp. 875-879.
8. IUCN, 2013. Annual Report (2013). <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/IUCN-2014-017.pdf>
9. IPCC, 2014: Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, R.K. Pachauri and L.A. Meyer (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, 151 pp
10. Prof. V. N. Attri, Chair in Indian Ocean Studies, Indian Ocean Rim Association, University of Mauritius, Delivered at the 3rd Tourism Experts Meeting for the Establishment of the IORA Core Group on Tourism, 6-8 May 2018, Durban, South Africa, Garden Court Marine Parade Hotel, Durban, KwaZulu-Natal Province
11. Richard, Muyungi. Blue Economy, Marine litter and pollution, Climate change and Environment, Talking points, Office of the Vice President, Directorate of Environment and Climate Change, March 2019
12. The United Republic of Tanzania, Ministry of Natural Resources and Tourism, An Overview of the Natural Resource Sector: Achievements, Challenges and Priorities for Financial Year 2014/2015. A Paper Presented by Ms. Mary Faini. Ag. Director of Policy and Planning at the 2014 Natural Resource Sector Review Meeting 16th October 2014 at the National

College of Tourism Da-es-Salaam

13. Tonazzini, D., Fosse, J., Morales, E., González, A., Klarwein, S., Moukaddem, K., Louveau, O. (2019) Blue Tourism. Towards a sustainable coastal and maritime tourism in world marine regions. Edited by eco-union. Barcelona
14. UNWTO Tourism Highlights, 2013 Edition
15. World Risk Report 2018: Focus Child Protection and Children's Rights. <https://reliefweb.int/report/world/world-risk-report-2018-focus-child-protection-and-childrens-rights>



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)

Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA

Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org